

La Start'up
est dans le pré



LE **SUD**
GIRONDE

—
BOOSTE
—

LE BIEN-VIVRE
&
LE BIEN-VIEILLIR

En **ZONE**
RURALE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 30 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022 -

Organisé par



En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE



UNION EUROPÉENNE



LEADER



Nouvelle-Aquitaine



Communauté de Communes du Sud Gironde



Communauté de Communes du Robois en Sud Gironde



Communauté de Communes du Robois en Sud Gironde



BQZ d'IS



bfinance CREATION

Soutenu par

ARTICLE 1 - OBJET

Le Concours d'Entreprises « Bien Vivre et Bien Vieillir en Sud Gironde » sur le modèle de « la Start'up est dans le Pré » est organisé dans le cadre de l'action publique de développement économique et de la santé du Syndicat Mixte Sud Gironde, organisme public compétent en développement local en Sud Gironde, composé de 5 membres permanents dont les 4 suivants sont concernés par le projet : les Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais, du Sud Gironde et de Convergence Garonne.

Le Sud Gironde ambitionne de relever le défi des enjeux de la transition démographique dans son territoire rural et de construire le village idéal de demain !

Grâce à ce concours, le Territoire souhaite, dans une logique d'accélérateur de l'innovation, recruter des candidats porteurs de projets pour « Bien vivre et Bien vieillir » en ruralité et leur offrir le temps d'un concours les meilleures conditions pour qu'ils puissent créer une activité économique durable en sud Gironde au service de ses habitants seniors et futurs seniors.

Les créateurs d'entreprise en territoire rural peuvent se sentir isolés, moins accompagnés que leurs confrères des métropoles. La proximité, la solidarité qui caractérisent nos territoires sont des forces qu'il nous faut mieux utiliser pour conforter les projets et en attirer de nouveaux.

Brève définition du « Bien vieillir » :

Améliorer la qualité de vie des seniors et personnes âgées, garantir leur autonomie le plus long-temps possible ou même allonger leur espérance de vie : tels sont les principaux objectifs des politiques du Bien Vieillir, regroupées parfois sous le terme « Silver Economie ». Sous ce nom se cachent l'ensemble des produits et services à destination des seniors, qui se développent avec le vieillissement des Français.

ARTICLE 2 – CANDIDATS

Peuvent répondre à l'Appel à Projets et participer au Concours :
ces critères sont cumulatifs

- Toute entreprise relevant de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) immatriculée en Sud Gironde ou ayant un projet de déploiement d'activité sur le Sud Gironde, ou tout porteur de projet voulant créer son activité en Sud Gironde sous statut ESS*
- Toute entreprise ou porteur de projet ciblant le « marché des seniors » dans son projet/son activité

**Pour rappel, le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Le cadre juridique est la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire*

De manière dérogatoire :

Toute entreprise sous statut juridique classique souhaitant développer une activité dans le respect des valeurs de l'ESS ou avec un agrément ESUS (Entreprise Solidaire, d'Utilité Sociale) :

- utilité sociale
- ancrage local
- lucrativité limitée
- coopération

Sont exclus

- Les structures publiques
- Les membres élus ou agents d'une des quatre Communautés de Communes, co-organisatrices ou du Syndicat Mixte Sud Gironde, organisateur principal
- Les salariés et administrateurs d'AG2R La Mondiale

Liste exhaustive des communes du Territoire Sud Gironde éligibles :

CDC Réolais en Sud Gironde :

Aillas ; Auros ; Bagas ; Barie ; Bassanne ; Berthez ; Baignac ; Bourdelles ; Brannens ; Brouqueyran ; Camira ; Casseuil ; Caudrot ; Floudès ; Fontet ; Fossès et Baleyssac ; Gironde sur Dropt ; Hure ; La Réole ; Lamothe Landerron ; Les Esseintes ; Loubens ; Loupiac de la Réole ; Mongauzy ; Monségur ; Montagoudin ; Morizès ; Noaillac ; Pondaurat ; Puybarban ; Roquebrune ; Savignac ; Saint Exupery ; Saint Hilaire de la Noaille ; Saint Laurent du Plan ; Saint Martin de Sescas ; Saint Michel de Lapujade ; Saint Pierre d'Aurillac ; Saint-Sève ; Saint Vivien de Monségur ; Sainte Foy la Longue

CDC du Bazadais :

Aubiac, Bazas, Berns-Beaulac, Birac, Captieux, Cauvignac, Cazats, Cours les Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Gans, Giscos, Goualade, Grignols, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Lerm et Musset, Lignan de Bazas, Marimbault, Marions, Lartigue, Lavazan ; Lerm-et-Musset, Lignan de Bazas, Marimbault, Marions, Masseilles, Le Nizan, Saint-Côme, Saint-Michel de Castelnaud, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas

CDC Convergence Garonne :

Arbanats, Barsac, Béguey, Budos, Cadillac, Cardan, Cérons, Donzac, Escoussans, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Saint-Michel-de-Rieufret, Sainte-Croix-du-Mont, Virelade

CDC Sud Gironde :

Balizac, Bieujac, Bommès, Bourideys, Castets et Castillon, Cazalis, Coimères, Fargues de Langon, Hostens, Langon, Le Pian sur Garonne, Le Tuzan, Léogeats, Louchats, Lucmau, Mazères, Noaillan, Origne, Pompéjac, Préchac, Roaillan, St André du Bois, St Germain de Grave, St Léger de Balson, St Loubert, St Macaire, St Maixant, St Martial, St Pardon de Conques, St Pierre de Mons, St Symphorien, Sauternes, Semens, Toulence, Uzeste, Verdélais, Villandraut

ARTICLE 3 – APPEL A PROJETS

Le recrutement des candidats se fait par Appel à Projets (AAP). Il présente comme objectif principal de détecter des projets de création ou de développement d'entreprises ou d'associations employeuses en Sud Gironde et de soutenir les meilleurs d'entre eux en invitant les porteurs de projet à développer leur idée pendant le concours d'entreprises en Sud Gironde les 30 mars et 01 avril 2022.

La communication du concours démarre lors d'une conférence de presse le 10 novembre 2021. Le lundi 15 novembre, l'AAP est consultable et téléchargeable sur le site du pôle territorial sud gironde www.polesudgirond.fr et l'inscription au concours ouverte sur le site www.lastartupestdanslepre.fr

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIERS

- La durée de l'AAP est fixée du lundi 15 novembre 2021, 8h00 au lundi 03 janvier 2022 minuit.
- Le dépôt de candidature se fait exclusivement par formulaire en ligne via le site www.lastartupestdanslepre.fr. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Le contact est le suivant :

Pôle Territorial du Sud Gironde	06.76.54.77.52	Directrice adjointe
8 rue du canton	05.64.37.17.02	Développement Local
33490 St Macaire	elodie.delagrance@polesudgironde.fr	Santé-Economie

- Après le 10 mars 2022 et a minima 2 semaines avant le démarrage du Concours, soit le jeudi 17 mars 2022, le syndicat mixte Sud Gironde confirmera par mail aux candidats leur participation au « concours d'Entreprises Silver Economie Sud Gironde », sur le modèle La start'up est dans le pré, lequel se déroulera les 31 mars et 01 avril 2022 à Gironde sur Dropt au centre de formation Beauséjour.

Le Syndicat Mixte Sud Gironde s'appuie sur un jury souverain. Le Jury peut refuser l'entrée dans le concours d'un candidat à l'issue de l'AAP s'il estime que son projet est hors sujet.

ARTICLE 5 – JURY

Le jury est composé de 4 collèges :

- **Collège Collectivités.** Il prendra en compte la cohérence du projet avec les intérêts du territoire.
- **Collège Innovation et expérimentation économique.** Il prendra en compte le potentiel économique et concurrentiel des projets.
- **Collège ESS.** Il prendra en compte du lien entre le projet et les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **Collège Usagers.** Il prendra en compte de la place de l'utilisateur dans le projet proposé et de l'intérêt du projet pour la population seniors.

Chaque collège donnera une note sur 5 à chaque projet pour aboutir à une note globale sur 20.

Le jury est souverain pour :

- permettre l'entrée des candidats au concours des 31 mars et 01 avril 2022
- attribuer et répartir la dotation globale de 25000€ octroyée par AG2R La Mondiale

Le jury se réunira 2 fois :

- le 31 mars en fin de journée pour une pré-audition
- A l'issue du Concours le 01 avril en début d'après-midi pour l'audition finale des candidats puis pour annoncer les lauréats vers 16h ce même jour.

Les participants doivent être présents le jour « J » à l'annonce des résultats.

ARTICLE 6 – LES LAUREATS

Les lauréats sont choisis par le jury à l'issue du Concours le vendredi 01 avril 2022 après-midi sur la base des éléments suivants :

Respect des engagements :

Les lauréats s'engagent :

- à accepter et signer la convention de dotation avec AG2R La Mondiale.
- à faire bénéficier gratuitement aux allocataires AG2R La Mondiale du service, du produit ou de l'équipement soutenu grâce au concours
- à étudier la possibilité d'entrer dans la démarche HS2
- à s'immatriculer en Sud Gironde si l'entreprise ne l'est pas.
- à utiliser les logos du Pôle Territorial Sud Gironde, de l'Europe/Leader, d'AG2R La Mondiale et de la Région Nouvelle Aquitaine sur leurs outils de communication, pendant 2 ans.

Les lauréats qui ne sont pas ni une association ni une entreprise immatriculée en Sud Gironde s'engagent à le devenir par la création d'une antenne ou d'un établissement secondaire.

Prise en compte des objectifs et paramètres suivants :

Le jury sera particulièrement sensible aux projets visant à prendre en compte les objectifs spécifiques suivants :

- Le maintien ou la création d'emploi
- L'adaptation au secteur rural
- Le respect des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- La lutte contre l'isolement et la fragilité des seniors
- L'innovation et l'originalité pour créer le Village idéal de demain
- La proposition de solutions en matière d'alimentation, de mobilité et de transition écologique

Le jury analysera les candidatures selon

- La pertinence du projet au regard des besoins spécifiques du Sud Gironde
- Le soutien à l'économie territoriale
- La viabilité du modèle économique du projet
- L'engagement dans la certification HS2 le cas échéant
- L'opérationnalité effective du projet dans un délai de 2 ans
- L'avis du panel des seniors testeurs présents le jour J

ARTICLE 7 – PRIX POUR LES LAUREATS

Les récompenses sont les suivantes :

- **Le développement d'un réseau et la visibilité du projet auprès des partenaires.** Dans une logique d'accélérateur de l'innovation, l'objectif du concours est de créer les meilleures conditions pour que les participants puissent créer une activité pérenne à partir de leur projet : accompagnement technique, mise en relation des porteurs de projets, rencontre de potentiels financeurs, etc. Tous les candidats sont assurés d'être accompagnés par des experts.
- **3 mois d'accompagnement par des experts de la création d'entreprise, de l'ESS, de la Silver Economie, de l'Alimentation, de la transition écologique et de la mobilité.** Les créateurs d'entreprise en territoire rural peuvent se sentir isolés, moins accompagnés que leurs confrères des métropoles. La proximité, la solidarité qui caractérisent nos territoires sont des forces qu'il nous faut mieux utiliser pour conforter les projets et en attirer de nouveaux. Tous les candidats sont assurés de bénéficier d'un accompagnement « sur mesure » et cela même après le concours : un suivi de 3 mois sera proposé aux porteurs de projet dans la cadre du concours, puis un accompagnement territorial pourra être assuré.
- **Des RDV avec des seniors testeurs du territoire et/ou adhérents AG2R La Mondiale.** Avant, pendant et après le concours.
- **25 000€ de dotation AG2R La Mondiale.** Dans la mesure où la création d'une activité nécessite d'importants investissements, les 3 lauréats au concours se partageront une récompense d'une valeur de 25 000€. Cette récompense est attribuée par AG2R La Mondiale.

Parmi les lauréats, le premier se verra attribuer une prime de 10000 euros minimum, le second de 7000€ minimum et le troisième de 5000€ minimum.

AG2R la Mondiale se réserve le droit après discussion avec le jury du concours de conserver un montant de 3000€ pour un «coup de cœur». S'il n'y a pas de coup de cœur, chaque lauréat se verra attribuer 1000€ supplémentaire.

Si un lauréat refuse son prix, AG2R La Mondiale se réserve le droit après discussion avec le jury du concours de le réattribuer librement auprès des autres lauréats.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les lauréats seront informés oralement le vendredi 01 avril 2022 de leur prix et de son montant. Une convention entre AG2R La Mondiale et le lauréat sera ensuite spécifiquement établie avant le 30.09.2022, rappelant les engagements du lauréat pour permettre le versement du prix. La somme sera versée en 2 fois, 50% juste après le concours et le solde de 50% après 6 mois après vérification des engagements pris par le lauréat.

ARTICLE 9 –DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement complet est déposé chez
Maître WLOSTOWICER
25 rue Carnot
33490 ST MACAIRE

ARTICLE 10- DEMANDE DU REGLEMENT

Le règlement du Concours d'Entreprises Sud Gironde 2022 est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de :

Pôle Territorial du Sud Gironde
8 rue du canton
33490 St Macaire
05.64.37.17.00
elodie.delagrange@polesudgironde.fr

ARTICLE 11 –ANNULATION - MODIFICATIONS

D'une part, à la date du lancement de ce concours, la France est toujours en situation de crise sanitaire. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le Concours d'entreprises si cette situation s'aggrave et ne permet pas de le maintenir dans les conditions sanitaires fixée par l'Etat. Les conditions sanitaires pourraient également amener l'organisateur à apporter des modifications dans le déroulement du Concours.

D'autre part, le syndicat mixte du Sud Gironde est exonéré de responsabilité si le concours est annulé ou si des modifications majeures y sont apportées dans les cas suivants :

- Problèmes techniques et logistiques liés à l'hôte du concours : le centre de formation Beau-séjour de Gironde sur Dropt
- Problèmes inhérents au bureau conseils Visionnari et Rubbees, prestataires du Syndicat Mixte du Sud Gironde, pour l'organisation du concours et gestionnaire de la plateforme lastartupestdanslepre.fr
- Désengagement unilatéral du partenaire AG2R LA Mondiale
- Aléas climatiques

ARTICLE 12 - UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par pour mémoriser leur participation au concours.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données personnelles

communiquées dans le cadre de ce concours fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur candidature en s'adressant par courrier au Syndicat Mixte du Sud Gironde dont l'adresse est mentionnée à l'article 4.

Le/les lauréat(s) autorisent « Le Syndicat Mixte Sud Gironde » à utiliser à titre de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur prix.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « Le Syndicat Mixte Sud Gironde » dont l'adresse est mentionnée à l'article 4.

ARTICLE 13 – RESERVE DE RESPONSABILITE

« Le Syndicat Mixte du Sud Gironde » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les lauréats en auront pris possession. Le syndicat mixte du Sud Gironde ne pourra être tenue responsable des relations entre le lauréat et AG2R La Mondiale ayant offert le prix ni en cas de quelconque problème ultérieur.

De même « Le Syndicat Mixte du Sud Gironde », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des lauréats sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au syndicat mixte du Sud Gironde, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Le Syndicat Mixte du Sud Gironde ne saurait être tenue pour responsable en cas de tout événement qui empêcherait le lauréat de bénéficier de son prix.

ARTICLE 14 : LITIGE & RECLAMATION

Le présent règlement est régi par la loi française.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du concours à l'organisateur. La date de fin du concours est fixée au 30 septembre 2022. Après cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.



La Start'up
est dans le pré



CONTACTS

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter

Elodie de la Grange

Directrice adjointe Pôle Développement Local Santé-Economie

Pôle Territorial du Sud Gironde

elodie.delagrange@polesudgironde.fr

06.76.54.77.52- 05.64.37.17.00



Pôle Territorial du Sud Gironde

8 rue du canton

33490 St Macaire

www.polesudgironde.fr